

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-07-17-00845 Référence de la demande : n°2018-00845-051-001

Dénomination du projet : IRSTEA - Programme STURIO

Lieu des opérations : Nouvelle Aquitaine et ensemble de la façade maritime française

Bénéficiaire : ROCHARD Eric IRSTEA

MOTIVATION ou CONDITIONS

La présente demande constitue une demande de renouvellement pour 5 ans de dérogations arrivant à échéance à la fin de l'année 2018 pour des activités de recherches et de suivi de la population d'Esturgeon d'Europe entrant dans le cadre du PNA qui arrive lui aussi à expiration.

Il s'agit d'autoriser:

- la capture (puis le relâcher) de spécimens, principalement en estuaire dans le cadre du suivi scientifique de la population réintroduite,
- le transport vers le centre de l'IRSTEA de spécimens ou de prélèvements d'animaux morts sur l'ensemble de la façade maritime afin d'améliorer les connaissances sur la phase marine du cycle de vie de l'espèce,
- la capture de spécimens au sein du stock captifs, soit en vue de relâcher, soit pour réaliser des prélèvements afin de réaliser la gestion génétique du stock.

Ces demandes s'inscrivant dans le programme de recherche du PNA recueillent un avis favorable du CNPN, sous réserve de la fourniture d'un bilan annuel.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 29 Octobre 2018

Signature :

